

**Réunion téléphonique du 23 Juillet 2018**

**P.V. n° 1**

**Président** : M. CURIDA.

**Présents** : MM. BORDIER – DAUBA – DEMARQUE – GIRAUD – MARTINEZ - MASSE S.

**Assiste** : M. MOUTHAUD (Service Compétitions LFNA).

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 80 euros.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

**CHAMPIONNAT FUTSAL REGIONAL 1 – SECTEUR NORD**

La commission :

- compte-tenu du très faible nombre de clubs engagés dans le championnat Futsal Régional 1 secteur Nord à la date du 23 juillet 2018 (**3 clubs**) :
  - o A.J. Aulnaysienne Futsal
  - o R.C. Niortais
  - o Niort Athletic Futsal Club
- compte-tenu que, malgré plusieurs relances effectuées par courriels officiels à destination des clubs du secteur Nord, ce chiffre n'a pas évolué
- après en avoir débattu et devant le constat du très faible nombre de clubs engagés
- décide avec regret de mettre les 3 clubs cités ci-dessus à disposition de leurs Districts respectifs et, par conséquent, de ne pas organiser de championnat Futsal Régional 1 secteur Nord en 2018/2019.

Le Président,  
**Robert CURIDA**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 23/07/2018 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.